

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**27 juin 2019**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2019**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène  
M. ROMARY Fabrice

**Objet** : Subvention exceptionnelle à  
L'association Carpe Diem

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

N°59/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière reçue de l'association Carpe Diem organisatrice du premier « Môôôn Festival » qui se déroulera sur le site de la piscine municipale les 19, 20 et 21 juillet 2019. Durant les 3 jours d'animations, des activités sportives et de loisirs diverses et variées seront proposées ainsi que des concerts chaque soir de 20 heures à minuit.

Il est proposé d'aider le projet à hauteur de 2 500 €.

Le Conseil Municipal présent et représenté,  
Après en avoir délibéré, est unanime à décider d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association Carpe Diem.

La dépense interviendra sur l'article 6748, fonction 025 du budget communal 2019.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,